

LA BRETAGNE HISTORIQUE EST UNE VIEILLE NATION. LA FRANCE DE 1789 EST UNE ANTI-NATION. Le massacre de Saint Aubin du Cormier doit être proclamé DEUIL NATIONAL.

28 juillet 1488 - 2008 : 520ème anniversaire

1 - LES NATIONS NE SE DECRETENT NI PAR LA LOI, NI PAR LA VIOLENCE.

Qu'est-ce qu'une Nation?

A force d'avoir vécu ensemble pendant des siècles sur le territoire qui est devenu le leur, d'avoir partagé les mêmes joies, et surtout les mêmes épreuves, d'avoir parlé une (ou plusieurs) langue(s) devenue(s) leur propriété commune, à force d'avoir admis et pratiqué les mêmes valeurs, les mêmes règles morales, le même code de conduite, les individus qui composent un peuple tissent ensemble ce lien mystérieux, affectif, moral et intellectuel, que l'on dénomme aujourd'hui LE SENTIMENT D'APPARTENANCE. ILS SONT un même peuple, une même NATION, comme une vaste famille, QUI NE S'IDENTIFIE QU'A ELLE- MEME, qui est distincte des autres peuples, comme ceux-ci sont distincts d'elle, quoique tous fassent partie de la famille humaine, chacun admettant avec respect la spécificité des autres, tout autant que la leur.

2 - LA FRANCE "OFFICIELLE" EST UNE ANTI-NATION.

Les peuples inclus de force en 1789 dans ce que l'on dénomme "la France", et que l'on a tenté, par la manipulation mentale et les sanctions infligées à ceux qui n'étaient pas d'accord, de fondre dans une même entité, ne constituent pas "UNE" nation, mais un ensemble plurinationnel, tout comme la Grande-Bretagne, l'Espagne, l'Allemagne, la Russie, la Chine, et de très nombreux autres pays dans le monde.

Ce que décrit Nicolas SARKOZY dans son discours d'Epinal sous le nom de "LA FRANCE", n'est pas une nation, mais une ANTI - NATION. Affirmer que "en France, c'est l'Etat qui a fait la Nation", est un non sens, pire, une sottise: dans l'actuel "hexagone", les révolutionnaires de 1789, puis leurs successeurs ont TENTE de détruire les nations incluses dans le royaume capétien, mais ces nations existent encore. Certaines sont en train de refaire surface avec vigueur.

3 - LES NATIONS N'ONT PAS DAVANTAGE BESOIN DE CONSECRATION OFFICIELLE - constitutionnelle, législative ou autre - pour être détentrices des symboles nationaux qu'elles se sont donnés à travers leur histoire.

En dépit des vicissitudes et de l'oppression subies depuis l'invasion de leur pays en 1488, les Bretons ont fait ressurgir ou ont recréé leurs symboles nationaux, par lesquels ils rétablissent leur unité et leur continuité par delà les siècles.

Les symboles et les valeurs symboliques de la Bretagne sont désormais presque au complet, par l'effet d'un consensus quasi spontané:

- Les couleurs traditionnelles: le blanc et le noir;

- l'hymne national: le Bro gozh va zadou (= vieux Pays de mes pères);
- le drapeau national: le Gwenn-ha-du;
- la langue-symbole: le breton (même si le pays est bilingue, ce qui est considéré par la Bretagne comme un enrichissement, non comme un appauvrissement);
- le territoire, DANS SON INTEGRITE, incluant la région de Nantes, actuellement dénommée "Loire Atlantique", nouvelle appellation de la "Loire Inférieure" (!).
- la fête nationale: la Saint Yves.

DANS QUELQUES JOURS, va être commémoré le massacre perpétré par les armées françaises à Saint- Aubin-du-Cormier, le 28 juillet 1488. Non par la presse bien pensante, mais par les Bretons venus spontanément, ou qui s'associeront par la pensée aux cérémonies commémoratives de cet évènement grave, qui marque l'asservissement d'un Pays libre depuis de nombreux siècles qui, par la vertu des moyens modernes de communication, accède maintenant à sa véritable histoire.

4 - L'ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DE SAINT AUBIN DU CORMIER, le plus grand désastre subi par le peuple breton au cours de son histoire, doit être proclamé jour de DEUIL NATIONAL.

Grâce aux travaux de quelques historiens de la nouvelle Ecole, fermement décidés à écrire l'histoire de la Bretagne telle qu'elle s'est déroulée, et non telle qu'elle a été réécrite sous influence ou par idéologie, beaucoup de chemin a été parcouru.

Depuis l'invention d'Internet, nul n'est en mesure, désormais, de faire obstacle à la révélation, sur une grande échelle, de ce qui s'est passé en Bretagne, à partir du jour où, violant ses engagements solennels, la France a mis à exécution son projet, préparé depuis des années, de faire déferler ses armées sur notre territoire, détruisant villes, forteresses, remparts, anéantissant notre armée nationale à Saint Aubin du Cormier, le 28 juillet 1488, laissant sur le terrain, dans un carnage sans précédent dans notre histoire, plus de 6000 victimes, dont plusieurs centaines appartenant aux troupes de nos alliés, venus nous secourir contre cette invasion condamnée par toute l'Europe.

La prise de conscience par les Bretons de leur Identité, néantisée par les persécutions mises en œuvre à partir de 1789, et par l'interdiction d'enseigner Notre histoire dans Nos écoles, s'est accélérée. Les idéaux affichés par l'Europe, l'imposition par celle-ci d'un code éthique visant à rendre aux peuples qui la composent leur Dignité, en reconnaissant leur droit à l'existence, leur droit de transmettre leur culture et leur langue à leurs enfants, ont fait renaître à l'encontre de la France, une rancœur extrêmement forte, ce pays essayant par tous les moyens d'échapper, sur ce terrain, aux principes généraux du droit, malgré les condamnations internationales incessantes qui pleuvent sur lui.

La vérité étant maintenant connue, il est devenu impossible de soutenir que la Bretagne a été "réunie" à la France par une Convention librement discutée et signée. Le prétendu "traité" de 1532 était une mascarade, comme le furent les "Traités de protectorat" imposés au Maroc et à la Tunisie, et tant d'autres pays: les canons dans le dos, les armées de l'envahisseur à proximité. Il est devenu impossible de dissimuler le massacre de notre langue, de notre culture, de nos traditions, et les moyens mis en œuvre par ceux qui ont commis ces crimes. Il est devenu impossible de nier que la Nation et la langue bretonnes ont une très grande antériorité par rapport au sentiment d'appartenance et à la langue, très tardifs, du pays colonisateur.

La Bretagne aura un jour sa propre Constitution, comme tous les pays qui ont, au cours des dernières générations, particulièrement des dernières décennies, ressurgi du néant, alors qu'ils avaient disparu de la carte internationale par la volonté de ceux qui les avaient conquis et annexés: l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, l'Irlande, la Slovaquie, la Tchéquie, la Slovénie, la Croatie...., ou comme les vieilles Nations jadis annexées, aujourd'hui en possession de Statuts garantissant leurs Droits fondamentaux, comme l'exige la morale internationale (l'Ecosse et la Catalogne, entre autres).

Les Bretons sont désormais en possession d'un hymne national, d'un drapeau national; leur sentiment d'appartenance et d'Identité est d'une force peu commune; ils ont une fête - la Saint Yves - qu'il faut qualifier de nationale. Pour cela, ils n'ont demandé d'autorisation à personne, ce qui eût d'ailleurs été INDECENT.

Il convient maintenant, dès le 28 juillet prochain, dans la presse, dans les sites et blogs, et avant tout sur les lieux mêmes où ont été massacrés, en 1488 par les armées

ennemies, plus de 6000 soldats, que le jour anniversaire de ce massacre soit célébré comme journée de deuil national.

L'occasion nous est offerte, toutes obédiences politiques confondues, de nous associer à ce grand dessein, qui ne peut qu'être hautement bénéfique et unificateur.

Texte rédigé par le Comité pour la Commémoration de la bataille de Saint Aubin du Cormier comme Journée de Deuil National.

Ce texte fait partie du passionnant blog de Louis Mélenec (HYPERLINK "http://blog-louis-mellenec.fr" <http://blog-louis-mellenec.fr>), éminent professeur de Médecine, de Droit et ... d'Histoire !